



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

141210-n°01

SEANCE DU :
14 DECEMBRE 2010

Date de convocation du
Conseil : 07 décembre
2010

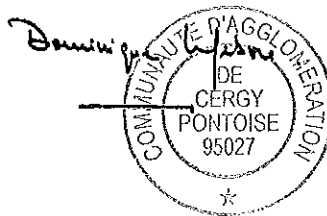
Le nombre de délégués en
exercice est de 65

Le Président de la
Communauté d'Agglomération certifie que la
présente délibération a été
transmise le 15 DEC. 2010
Préfecture le :

et affichée à la porte de
l'Hôtel d'agglomération
le :

15 DEC. 2010

LE PRESIDENT



Dominique LEFEBVRE

L'an deux mille dix, le 14 décembre à 19 H 30, le Conseil de la Communauté, légalement convoqué le 07 décembre 2010, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président

ETAIENT PRESENTS :

David AIME, Anne-Marie BESNOUIN, Gérard BURN, Florence CAIGNARD, Lydia CHEVALIER, Agnès COFFIN, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Gérard DALLEMAGNE, Chantal DARDELET, Maurice DESCAMPS, Laurent DUMOND, Christine ERARD, Cécile ESCOBAR, Marc FARGE, Jacques FEYTE, Christiane FRANCHETTE, Francette GAUDIN, Jean-Philippe GENTA, Dominique GILLOT, Maryse GINGUENÉ, Christian GOURMELEN, Michel GRANGER, Roland GROS, Sébastien HOPIN, Elvira JAOUEN, Jean-Paul JEANDON, Michel JUMELET, Hussen KEBE, Raphaël LANTERI, Cédric LAPERTEAUX, Monique LEFEBVRE, Sylvie LEMAITRE, Nathalie LEPETIT, Gilbert MARSAC, Françoise MARTIN, Mohamed Kassim MASTHAN, André METZGER, Bernard MORIN, Joël MOTYL, Eric NICOLLET, Emmanuel PEZET, Christophe PRAS, Alain RICHARD, Jean-Claude RODHAIN, Jean-Marie ROLLET, Bernard ROUSSEL, Rose-Marie SAINT-GERMES AKAR, Andrée SALGUES, Christophe SCAVO, Emmanuel SIOU, Bruno STARY, Sandrine THILIE, Thierry THOMASSIN, Jean-Claude WANNER

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Moussa DIARRA qui a donné pouvoir à Laurent DUMOND
Philippe HOUILLON qui a donné pouvoir à Emmanuel PEZET
Pierre JANCOU qui a donné pouvoir à Françoise COURTIN
Armelle LEGRAND-ROBERT qui a donné pouvoir à Emmanuel SIOU
Marie-Joëlle LIEGES qui a donné pouvoir à Christophe SCAVO
Jean-Pierre PARAY qui a donné pouvoir à Dominique GILLOT
Denis PIERRE qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET
Eric PROFFIT-BRULFERT qui a donné pouvoir à Nathalie LEPETIT

ABSENTS : Mehdi HADJAB

SECRETAIRE DE SEANCE : Raphaël LANTERI

OBJET : PROJETS DE RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS, DE ARC EXPRESS, ET D'EOLE : AVIS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY - PONTOISE

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 6 juin 2012 relative au Grand Paris,

Vu le plan de loi de finances rectificative adopté en conseil des ministres le 17 novembre 2010,,

VU le projet de schéma directeur régional de l'Ile de France approuvé le 25 septembre 2008,

VU la délibération n°2 -44 du 3 juillet 2009 relative à la mise en œuvre et au financement du plan régional de mobilisation pour les transports du Val d'Oise,

Vu le rapport de la Cour des Comptes,

VU le dossier relatif au projet de « réseau de transport du Grand Paris » soumis à débat public par son maître d'ouvrage, la Société du Grand Paris,

VU le dossier relatif au projet « Arc Express » soumis à débat public par son maître d'ouvrage, le Syndicat des Transports d'Ile de France,

VU le dossier relatif au projet de « prolongement du « RER E à l'Ouest » soumis à débat public par ses maîtres d'ouvrage, Réseau Ferré de France et le Syndicat des Transports d'Ile de France,

VU le cahier d'acteurs des trois débats publics de la Communauté d'agglomération de Cergy– Pontoise présenté au conseil du 16 novembre 2010,

Sur le rapport de Dominique LEFEBVRE :

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L' UNANIMITE, DECIDE DE RENDRE L'AVIS CI – APRES :

En tant qu'infrastructures majeures qui vont recomposer l'ossature du réseau ferré francilien et en tant qu'investissements lourds qui mobiliseront l'effort porté sur les transports en commun en Ile-de-France pour de nombreuses années, les trois projets, Réseau de Transport Public du Grand Paris, Arc Express et Eole, interrogent l'agglomération de Cergy-Pontoise à plusieurs titres.

Le réseau de transports en commun de la région parisienne s'est développé sur un modèle conçu au XIXème siècle et a été complété après-guerre par le réseau des RER. Aujourd'hui le réseau de transports en commun francilien est totalement saturé et doit être profondément modernisé pour tenir compte des évolutions de l'organisation de la région parisienne et des modes de vie. Cela concerne notamment la mutation de la 1^{ère} couronne, le développement de la région parisienne en tache d'huile, le renforcement des déplacements de banlieue à banlieue, la part croissante des déplacements autres que domicile-travail, l'intensification de l'usage des transports en commun, la préparation de l'ère post-carbone, etc.

La desserte de l'agglomération de Cergy-Pontoise par les transports en commun présente des carences graves : trains bondés, et irréguliers, temps de parcours importants et non fiables, manque de fréquence en soirée et le week-end pour le RER A, vitesse et fréquence insuffisante pour le RER C notamment pour la branche qui va vers le centre de Paris, absence de liaisons ferrées qui desservent la banlieue Ouest et Nord depuis Cergy-Pontoise.

L'agglomération de Cergy-Pontoise est très concernée par ces 3 projets bien qu'aucun ne desserve directement l'agglomération. L'agglomération de Cergy-Pontoise constitue un grand pôle structurant de la région parisienne avec un bassin de vie 200 000 habitants, un pôle d'activités de 100 000 emplois et un pôle universitaire et de recherche de 25 000 étudiants, qui génère un niveau élevé de déplacements. Ces projets d'infrastructures nouvelles doivent faciliter les déplacements de ceux qui vivent à Cergy-Pontoise ou qui viennent y travailler ou étudier.

Dans son cahier d'acteurs, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise n'a pas voulu opposer ces projets entre eux et notamment ceux de Arc Express et du Réseau de Transport du Grand Paris. L'objectif pour l'agglomération de Cergy-Pontoise est de réaliser un Grand Système Métropolitain qui permette des liaisons aisées à l'échelle de la région francilienne vers et depuis Paris d'une part et de banlieue à banlieue d'autre part. Ce Grand Système Métropolitain doit être accessible à tous les usagers, il doit desservir les zones les plus denses en habitat et en activités y compris les sites universitaires. Il doit se raccorder aisément aux réseaux locaux de transports en commun qui effectuent une desserte fine des territoires. Il doit aussi se raccorder au réseau des infrastructures nationales et internationales (trains à grande vitesse et aéroports). Enfin il doit favoriser le développement de la région parisienne et sous-tendre le rayonnement économique de la région capitale.

Dans ce cadre, l'agglomération de Cergy-Pontoise préconise le développement de nouvelles capacités de transports adaptées dans leur dimensionnement aux bassins de population et d'emplois actuels et en projet. C'est en enjeu de solidarité territoriale et sociale et c'est un enjeu d'attractivité et de développement du territoire métropolitain. Cergy-Pontoise demande des garanties concernant le maillage des nouvelles infrastructures avec le réseau ferré existant, de façon à ce que les nouvelles lignes ferrées desservent le plus grand nombre.

L'agglomération de Cergy-Pontoise alerte sur le risque que constituerait le fait d'analyser isolément les nouveaux projets d'infrastructure ferrée et s'interroge sur les modalités de la synthèse qui sera faite à l'issue de ces trois débats publics. Cergy-Pontoise souhaite que les arbitrages qui seront donnés et qui aboutiront à la nouvelle carte du réseau ferré en Ile-de-France, prennent en compte les projets structurants prévus au Plan de Mobilisation des Transports, et notamment les Tangentielles Nord et Ouest d'une part et les projets de TGV avec le contournement Nord et Ouest de la région parisienne et avec la LNPN (Ligne Nouvelle Paris Normandie) d'autre part.

Cergy-Pontoise demande que les décisions soient prises à partir d'une vision claire, complète et réaliste des plans de financements, des coûts d'investissement, des charges d'exploitation des infrastructures et plus globalement de l'économie générale des transports en Ile-de-France. Cergy-Pontoise demande que la priorisation des investissements soit explicitée et que la mise en œuvre des nouvelles infrastructures ferrées ne mette pas en péril le plan de Mobilisation des Transports acté par la Région et les Départements.

Sans attendre la réalisation des trois nouvelles infrastructures, Cergy-Pontoise demande que soient réalisés à court terme les projets prêts à être mise en oeuvre afin de répondre aux besoins immédiats des franciliens et d'améliorer leurs transports. Ces projets se concrétisent à la fois par un accroissement significatif de l'offre de transports et le renouvellement massif des équipements conformément au Plan de Mobilisation des Transports engagé en 2009 par la Région et les Départements.

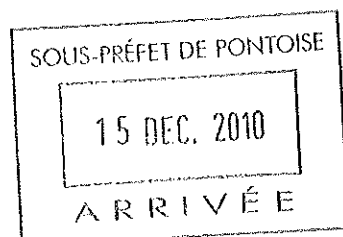
Concernant les impacts des trois projets d'infrastructures, Cergy-Pontoise demande :

- En priorité, la mise en oeuvre du Plan de Mobilisation des Transports en Ile de France, et notamment la modernisation du matériel roulant,
- Le renforcement de la branche de Cergy RER A : augmentation des fréquences en rapport avec le nombre d'usagers¹, amélioration de la régularité, suppression de l'interconnexion RATP/SNCF à Nanterre Préfecture et création de desserte directe de Cergy-Pontoise à La Défense,
- Le renforcement du RER C : augmentation des fréquences vers le centre de Paris et diminution des temps de parcours,
- La mise en service en 2015 de la Tangentielle Ouest jusqu'à la branche de Cergy du RER A à Achères avec prolongation à terme pour desservir les communes de l'Hautil ,
- La création d'une correspondance à Achères entre la Tangentielle Ouest, le RER A et Eole,
- La mise en service de la Tangentielle Nord jusqu'à Sartrouville en 2015,
- La création d'une correspondance à Sartrouville entre la Tangentielle Nord, le RER A et Eole
- La création de correspondances rapides et efficaces entre les projets Arc Express / Réseau de transport public du Grand Paris et les lignes ferrées existantes qui desservent Cergy-Pontoise (RER A, RER C, Ligne J, Ligne L),
- La prise en compte de la création dans le secteur de Cergy-Pontoise/ Confluence Seine-Oise d'une gare d'interconnexion de la LNPN (Ligne Nouvelle Paris Normandie) avec le RER A, EOLE et la Tangentielle Ouest pour irriguer le bassin Ouest de la région parisienne.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT,**



DOMINIQUE LEFEBVRE



¹ 45 000 voyageurs/jour à Cergy-Pontoise (RER A et transilien)